

POLITIQUE DU SYSTÈME DE GESTION INTÉGRÉE

AZUFRERA Y FERTILIZANTES PALLARES, S.A.U se consacre à la conception, la manipulation, la transformation, le conditionnement et la commercialisation de produits soufrés dans leurs différentes variétés, en utilisant 80% d'entre eux dans des applications agricoles comme fongicide et le reste comme matière première pour divers processus de fabrication industrielle. L'entreprise procède aussi à la commercialisation de produits pour la protection des cultures agricoles.

La Direction d'**AZUFRERA Y FERTILIZANTES PALLARES, S.A.U.** a établi ses lignes stratégiques sur le besoin de préserver l'environnement, la santé et la sécurité au travail, ainsi que d'assurer la qualité du service à la clientèle, et a donc développé un système de gestion intégrée, selon les normes ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001 et le règlement CE n° 1221/2009 (EMAS) qui permet l'amélioration continue de tous nos processus.

Ce système a été développé sur la base des principes suivants :

- Veiller à ce que l'organisation se conforme aux exigences légales existantes en matière de qualité, d'environnement, de santé et de sécurité au travail, ainsi qu'à toutes les exigences auxquelles l'organisation souscrit.
- Établir des objectifs et des programmes qui assurent l'amélioration continue de notre système de gestion et de sa performance dans ses différents domaines d'action.
- Préserver les ressources et minimiser les déchets dans la mesure du possible grâce à une bonne gestion de nos activités, produits et services.
- Mise en place des mesures nécessaires visant à :
 - la protection de l'environnement, y compris la prévention de la pollution, et d'autres engagements spécifiques en rapport avec le contexte de l'organisation.
 - la prévention des dommages et de la détérioration de la santé.
- Informer, former et motiver notre équipe pour que ces engagements soient compris, mis en pratique et tenus à jour.
- Fournir les ressources nécessaires pour atteindre nos objectifs et buts ainsi qu'un suivi continu des actions entreprises pour l'examen périodique de ceux-ci.
- Communiquer notre politique à toutes les personnes travaillant pour ou au nom de l'organisation, y compris les entrepreneurs, et la mettre à la disposition des autres parties prenantes.
 - Procéder à la Déclaration environnementale et la mettre à jour et la mettre à la disposition de nos parties prenantes.

Cette politique sera revue afin de l'adapter à la nature, à l'ampleur, aux impacts environnementaux, aux risques identifiés dans nos activités, produits et services, ainsi qu'à la réalité et aux exigences de notre environnement et des parties prenantes.

Pour mener à bien son activité, **AFEPA SA** dispose d'une équipe de personnes nécessaires et bien préparées, avec des installations conçues par l'organisation elle-même et avec les moyens techniques appropriés.

Manel Montaña Salmerón
General Manager


Constantí, février 2018

